



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 2064

Nom de l'établissement : ECG Jean-Piaget

Adresse de l'établissement: Chemin de Grange-Falquet 17, 1224 Ch Date dernière mise à jour: 03.11.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Année du diagnostic
1er étage	Dégagement entre 109 et 110, Dégagement entre 146 et 147, Dégagement entre 111 et 112, Dégagement entre 151 et 152, Dégagement entre 102 et 103, Dégagement entre 134 et 135, Dégagement entre 129 et 130, Dégagement entre 179 et ascenseur	Réglotte de distribution dans boîte TT (bakélite)	Long terme		2021
RDC supérieur	Entrée principale, local technique TK1	Réglotte de distribution dans boîte TT (bakélite)	Long terme		2021
RDC supérieur	Aula F4 scène	Plaque fibrociment dans tableau d'éclairage AULA	Long terme		2021
RDC supérieur	Aula F4 scène	Cartons dans tableau d'éclairage AULA	Moyen terme		2021
RDC inférieur	Local 56	Tableau électrique métal plaque Bakélite	Long terme		2021

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.